



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Bureau du 11 juin 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE TERRITOIRE INTELLIGENT DE LA CAB

L'an deux mille dix-huit, le 11 juin à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGIO, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI. Mesdames Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 4
Contre : 1
Abstention : 4

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE TERRITOIRE INTELLIGENT DE LA CAB

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation menée du 13 au 27 avril 2018 ;

Vu les offres reçues ;

Vu le rapport n°2018-91 présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 11 juin 2018

OBJET : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE TERRITOIRE INTELLIGENT DE LA CAB

DECIDE

**(Abstention : M. Pozzo di Borgo, M. Armanet, M. Milani, Mme Battestini)
(Contre : M. Padovani)**

- D'attribuer la mission de définition de la stratégie de territoire intelligent de la CAB au groupement OCALIA / EMAHO
- D'approuver le devis

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI